

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 11 mai 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le lundi, 11 mai 2026 à 19h30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Marie-Josée Coulombe, Maxime Gamelin, Laurent Barsalou, Patrice Schoune formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Pierre Ménard.

Conseiller(s) absent(s): François Lalonde, Annie Robichaud
Autre(s) personne(s) présente(s): Éric Lachapelle, Directeur général et greffier-trésorier

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean-Pierre Ménard déclare la séance ouverte à 19h30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2026-05-123

Le maire Jean-Pierre Ménard procède à l'adoption de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 11 mai 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mai 2026 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **GREFFE**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026

3.2 Dépôt de la correspondance

3.3 ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT –
DUNTON RAINVILLE, AVOCATS – DOSSIER 108865 (ERREUR
CADASTRALE)

3.4 Projet de résolution - Révision nécessaire du projet de règlement sur
les pratiques agroenvironnementales

3.5 Amendement - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MAISON DE LA FAMILLE 2026-01-025

3.6 Adoption - Politique sur l'utilisation de cartes de crédit corporatives

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Embauche - CHAUFFEUR MANOEUVRE

4.2 Amendement 2026-04-110 - Embauche – manœuvre temporaire

4.3 Embauche - RATIFICATION EMBAUCHE - PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE

5. FINANCES

5.1 Approbation du compte de dépenses du directeur général et greffier-trésorier - mars 2026

5.2 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - AVRIL 2026

5.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDATION HÔPITAL VAUDREUILSOULANGES (FHVS) - COMMANDITE POUR LE SALON DES VINS VAUDREUILSOULANGES

5.4 Dépôt d'une reddition de comptes- PPA-ES - Travaux d'amélioration sur le chemin de l'Église

5.5 Amendement - OCTROI DE CONTRAT - LES COMPTEURS LECOMTE - COMPTEURS D'EAU 2024-011

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

6.1 Ratification - Octroi de contrat et autorisation de paiement - RÉZILIO - Application pour mesures d'urgence - 2026 à 2029

6.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Achat d'équipement de mesure d'urgence

7. SERVICES URBAINS

7.1 PROLONGATION DE CONTRAT - FORFAIT LALONDE INC. - SERVICES DE FAUCHAGES DES BORDURES DE CHEMINS MUNICIPAUX POUR 2026

7.2 PROLONGATION DE CONTRAT - MARQUAGE SIGNALISATION RIVE SUD B.A. INC. - MARQUAGE DE CHAUSSÉE - 2026

7.3 AUTORISATION DE PAIEMENT - ENTRETIEN DES SIGNALISATIONS - CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE - 2026

7.4 AUTORISATION DE PAIEMENT - ENVIRONOR INC. - TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE - 2026

7.5 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - VIA RAIL CANADA INC. - ENTRETIEN DES SIGNALISATIONS DE PASSAGE À NIVEAU - 2026

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 Approbation d'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2070, chemin Sainte-Catherine, lot 3 765 171 du cadastre du Québec

8.2 SECOND PROJET DE RÉOLUTION - Demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, No PPCMOI 2026-01 – 1329-1331-1331A, chemin de l'Église, lot 3 765 788 du cadastre du Québec

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Demande D'aide Financière Fondation La Maison De La Famille De Vaudreuil-Soulanges, Le Centre D'action Bénévole Soulanges Et Le Club Des Aînés Du Lac St-François - Tournoi De Golf Annuel

9.2 Modification de la politique de subvention sportive et culturelle

9.3 Autorisation de passage – Vélo Québec : Weekend pour combattre le Cancer - 5 juillet

9.4 Autorisation de passage – Vélo Québec : La Petite Aventure - 27, 28 et 29 juin 2026

9.5 Autorisation de passage - Vélo SP - 23 août 2026

10. RÈGLEMENTS

10.1 Avis de motion - RÈGLEMENT 226-2026 RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

10.2 Adoption - PROJET DE RÈGLEMENT no 226-2026 RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

10. Avis de motion - RÈGLEMENT 224-2026 EN MATIÈRE DE
3 DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

10. Avis de motion - RÈGLEMENT 227-2026 SUR LA GESTION
4 CONTRACTUELLE

10. Avis de motion - RÈGLEMENT 225-2026 VISANT LA CRÉATION
5 D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE À L'AJOUT ET AU
REMPLACEMENT DES COMPTEURS D'EAU

11. AFFAIRES DIVERSES

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE MOIS/ ANNÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.

GREFFE

3.1

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13
AVRIL 2026**

2026-05-124

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
20 avril 2026	Municipalité de Saint-Basile et Saint-Télesphore	Demande de modification du Guide TECQ 2024-2028 concernant le rechargement granulaire	Manon Jobin Directrice des finances Trésorière- greffière Saint-Basile

			Et Municipalité de Saint-Télesphore 1425, route 340 Saint-Télesphore (Québec)
21 avril 2026	Municipalité de Saint-Gilbert	Résolution 53-04- 26 - Demande d'amendement au projet de loi 22	Mylène Robitaille Directrice générale et greffière- trésorière Municipalité de Saint-Gilbert
22 avril 2026	Table de concertation des aînés de Vaudreuil- Soulanges	Appui à la Journée internationale des aînés	Stéphanie Aubert Agente de Mobilisation, pour le comité organisateur de la table de concertation des aînés de Vaudreuil- Soulanges
27 avril 2026	Municipalité de Rémigny	Résolution d'appui numéro 2026-03- 067 pour le rétablissement du financement du transport collectif	Stéphanie Talbot, D.m.a. Directrice générale par intérim Municipalité de Rémigny
28 avril 2026	Association des bibliothèques publiques du Québec	Adoption d'une motion pour la liberté intellectuelle	Projet préparé et proposé par l'Association des bibliothèques publiques du Québec et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), et appuyé par le Réseau BIBLIO du Québec.
17 avril 2026	Ville de Coteau- Du-Lac	Transmission – Résolution 140- 04-2026 – Demande de révision de l'inventaire patrimonial	Chantal Paquette, OMA Greffière et Responsable de l'accès à l'information

			Ville de Coteau-Du-Lac
29 avril 2026	Communications FQM	FQM Important - Projet de résolution concernant le projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales	JACQUES DEMERS Président Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog
13 avril 2026	Nature-Action Québec	Célébrons 40 ans d'actions pour la nature!	Nature-Action Québec
9 avril 2026	Denis Lapointe	Appel à la mobilisation – Soutien au 21e Salon des vins au profit de la Fondation de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges	Patricia Sévigny Directrice Fondation Hôpital Vaudreuil-Soulanges
4 mai 2026	Le ministre des Transports et de la Mobilité durable	Programme d'aide à la voirie locale Volet Entretien – 2026-2027	Jonatan Julien Direction des programmes d'aides aux municipalités Direction générale de l'électrification, de l'économie et des programmes
5 mai 2026	Centre d'Action bénévole Soulanges	Invitations à un 5@7 le 20 mai 2026 pour augmenter leur visibilité et expliquer leurs services	Employée du Centre action bénévole Soulanges

2026-05-125

CONSIDÉRANT la résolution 2023-05-129 pour l'octroi du contrat à Dunton Rainville, avocats, pour le dossier de conseil juridique relatif aux erreurs cadastrales;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-07-213 autorisant l'ordre de changement numéro 1 au montant de 5 748,75 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-1-021 autorisant l'ordre de changement numéro 2 au montant de 6 000 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-12-341 autorisant l'ordre de changement numéro 3 au montant de 3 197,36 \$;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires supplémentaires sont requis dans le cadre du dossier 108865 – erreur cadastrale;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), notamment en matière de gestion contractuelle et d'autorisation de dépenses;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 4 au contrat accordé à Dunton Rainville, avocats, pour un montant de 8 150 \$, taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur-général et greffier trésorier à effectuer le paiement de cette somme;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié;

QUE le total révisé du contrat, incluant :

- Octroi initial : 5 748,75 \$
- ODC #1 : 5 748,75 \$
- ODC #2 : 6 000,00 \$
- ODC #3 : 3 197,36 \$
- ODC #4 : 8 150,00 \$

s'élève désormais à un montant total de 28 844,86 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.4

RÉVISION NÉCESSAIRE DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

2026-05-126

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique partagée entre différents paliers décisionnels, notamment le milieu municipal qui y joue un rôle prépondérant;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des MRC sont en train d'élaborer des plans climat et de réviser leurs planifications territoriales afin de se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en vigueur depuis décembre 2024, et d'assurer la résilience de leur communauté face aux défis que posent les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ces orientations prévoient notamment que les MRC doivent assurer la protection, la disponibilité et la qualité de l'eau, la conservation des milieux naturels, le maintien du couvert forestier pour

assurer la connectivité écologique et la protection de la biodiversité, mais également le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales, visant à remplacer le Règlement sur les exploitations agricoles, a été élaboré sans consultation des représentants municipaux ni pris en compte du processus d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement est incohérent avec l'orientation 2 des OGAT qui vise à assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement entraînerait la conversion d'importantes superficies de couvert forestier en superficies agricoles, sans encadrement adéquat ni pris en compte des particularités territoriales, et que cette décision est contraire à la volonté du gouvernement exprimée (attente 2.2.2 des OGAT) de limiter la fragmentation du couvert forestier ;

CONSIDÉRANT QUE par l'introduction du principe de préséance, ce règlement aurait pour effet de retirer aux MRC et aux municipalités le pouvoir de réglementer les bandes riveraines en milieu agricole afin de protéger l'eau des lacs et des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la perte de ce pouvoir d'intervention aura pour effet d'entraîner des reculs environnementaux importants et immédiats dans plusieurs territoires et de mettre en péril les efforts et les investissements effectués pour améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE dans plusieurs municipalités, la majorité des cours d'eau se situent en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire peut favoriser le développement de nouvelles activités agricoles et la vitalité de communautés dans la mesure où l'ouverture de nouvelles superficies à la culture se fait dans le respect de la réglementation municipale et des planifications régionales;

CONSIDÉRANT la nécessité que toute nouvelle mise en culture assure la préservation des ressources en eau, la protection de l'environnement et de la biodiversité et s'inscrive dans les démarches d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire sur la mise en culture de nouvelles parcelles telle que proposée au projet de règlement, pourrait accentuer les enjeux d'approvisionnement en eau observés dans plusieurs régions, avec des conséquences importantes sur plusieurs secteurs économiques, dont l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura également pour effet de freiner la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques, dont leur arrimage avec les schémas d'aménagement est une exigence de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2);

CONSIDÉRANT les nombreux enjeux soulevés par le milieu municipal, dont la Fédération québécoise des municipalités, en regard de la proposition réglementaire, particulièrement sur les articles 7, 51 à 54, 104 à 106.

CONSIDÉRANT QUE les résultats positifs obtenus dans plusieurs municipalités et MRC en matière d'implantation de bandes riveraines, de protection des milieux humides et d'amélioration significative de la qualité de l'eau ont tous en commun un travail concerté avec les agriculteurs qui s'inscrit dans une vision durable de l'aménagement de nos territoires;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre réglementaire modernisé de gestion des milieux hydriques, entré en vigueur le 1er mars 2026, le gouvernement a reconfirmé l'importance de permettre aux municipalités de déterminer des

rives élargies, et que cette volonté se traduit également dans l'invitation qu'il adresse aux MRC via les OGAT (attente 2.2.2) de prévoir des moyens de protection supplémentaires pour des rives élargies;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche concertée et adaptée aux réalités du territoire qui sont diverses;

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Coulombe
ET RÉSOLU

DE DEMANDER à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Pascale Déry, de suspendre le processus d'adoption de ce règlement afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus;

plus précisément :

de renoncer à la préséance de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau (articles 7, 104 à 106);

de lier l'augmentation des superficies en culture au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu (articles 52 à 54).

DE TRANSMETTRE également copie de cette résolution à la première ministre du Québec, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'Alimentation, au ministre des Affaires municipales, au député de notre circonscription, au ministère de l'Environnement et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.5 **AMENDEMENT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MAISON DE LA FAMILLE 2026-01-025**

2026-05-127 CONSIDÉRANT la résolution 2026-01-025;

CONSIDÉRANT QUE le montant total à déboursier est de 1021,20\$;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'AMENDER la résolution 2026-01-025 pour AUTORISER le directeur-général et greffier-trésorier à déboursier la somme de 1021,20\$ à même le poste budgétaire 02-110-00-972;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.6 **ADOPTION - POLITIQUE SUR L'UTILISATION DE CARTES DE CRÉDIT CORPORATIVES**

2026-05-128 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe met à la disposition de certains employés cadres des cartes de crédit corporatives afin de faciliter les achats requis dans le cadre des opérations municipales;

CONSIDÉRANT QUE il est nécessaire d'encadrer l'utilisation de ces cartes afin d'assurer une gestion rigoureuse et transparente des fonds publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite prévenir les abus, les dépenses non autorisées ainsi que les risques liés à l'intégrité;

CONSIDÉRANT QUE il y a lieu de définir clairement les responsabilités des détenteurs de cartes et des gestionnaires;

CONSIDÉRANT QUE une Politique sur l'utilisation des cartes de crédit corporatives a été élaborée à ces fins;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte la Politique sur l'utilisation des cartes de crédit corporatives de la Municipalité de Saint-Polycarpe, telle que présentée;

QUE cette politique entre en vigueur à compter de la date de son adoption;

QUE la direction générale soit responsable de son application, de son suivi et de toute mise à jour jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.

RESSOURCES HUMAINES

4.1

EMBAUCHE - CHAUFFEUR MANOEUVRE

2026-05-129

Monsieur Barsalou quitte son siège à 19h36 à cause d'un conflit d'intérêts car il est question d'un membre de sa famille

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels accrus au sein du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de chauffeur-manoeuvre permanent;

CONSIDÉRANT la candidature de Monsieur Simon Leboulaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT la disponibilité de crédits budgétaires dans certains postes, incluant le poste des salaires ainsi que le surplus non affecté;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de procéder à cette embauche afin d'assurer la continuité des services municipaux;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur-général et greffier-trésorier à procéder à l'embauche d'un chauffeur-manoeuvre;

D'ATTRIBUER le poste de chauffeur-manoeuvre à Monsieur Simon Leboulaire pour la Municipalité de Saint-Polycarpe, conditionnellement à la réussite de ses examens médicaux, le ou vers le 25 mai 2026. Monsieur Leboulaire s'engage également à obtenir son permis de conduire, classe 3, dans un délai de 6 mois suivant sa date d'embauche;

DE FIXER le salaire de cet employé à l'échelon 3 de la classe 4, conformément à la convention collective en vigueur à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

QUE les dépenses relatives à cette embauche, pour l'année 2026, soient assumées à même les crédits disponibles au budget, et, si requis, à même le surplus non affecté;

QUE le poste soit intégré et dûment budgété dans le cadre de la préparation du budget 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Monsieur Barsalou reprend son siège à 19h37

4.2 **AMENDEMENT 2026-04-110 - EMBAUCHE - MANŒUVRE
TEMPORAIRE**

2026-05-130 CONSIDÉRANT la résolution 202-04-110;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Olivier St-Amant possède les compétences et les qualifications requises pour occuper le poste de manœuvre classe 3 au 2e échelon;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le poste de manoeuvre à Monsieur Olivier St-Amant pour la Municipalité de Saint-Polycarpe et ce, à compter du 18 mai 2026;

DE FIXER le salaire de Monsieur Olivier St-Amant à titre de manoeuvre temporaire classe 3, échelon 2 de la grille salariale, conformément à la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.3 **EMBAUCHE - RATIFICATION EMBAUCHE - PRÉPOSÉE À LA
BIBLIOTHÈQUE**

2026-05-131 CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une personne pour s'occuper de la bibliothèque lors de l'absence de la responsable bibliothèque et vie communautaire et occasionnellement lors des activités organisées par la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice des loisirs d'embaucher madame Aurélie Richard;

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Coulombe
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'attribution du poste de préposée à la bibliothèque à madame Aurélie Richard à compter du 4 mai 2026;

DE FIXER le salaire de cette employée à l'échelon 2 de la classe 2 conformément à la convention collective applicable aux employés de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. FINANCES

5.1 **APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR
GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER - MARS 2026**

2026-05-132 CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, totalisant un montant de 318.91 \$ pour le mois de mars 2026 déposé à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de mars 2026 du directeur général et greffier-trésorier;

D'AUTORISER, à même le poste budgétaire 02-130-00-310, le paiement de 318.91 \$ au directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2 **APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - AVRIL 2026**

2026-05-133 CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2026-05 des transferts budgétaires du mois de avril 2026 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2026-05 des transferts budgétaires du mois de avril 2026;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 644 933,67 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	85 577,96 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	77 408,28 \$
Salaires nets	114 442,73 \$
Paiements par dépôts directs	367 504,70 \$
TOTAL	644 933,67 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Éric Lachapelle
Directeur général et greffier-trésorier

5.3 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDATION HÔPITAL VAUDREUILSOULANGES (FHVS) - SALON DES VINS VAUDREUIL SOULANGES**

2026-05-134

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Hôpital Vaudreuil-Soulanges a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité dans le cadre du 21e Salon des Vins Vaudreuil-Soulanges 2026;

CONSIDÉRANT l'importance accordée au développement de ce nouveau centre hospitalier dans notre région;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 500 \$ à la Fondation Hôpital Vaudreuil-Soulanges dans le cadre du 21e Salon des Vins Vaudreuil-Soulanges 2026;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à déboursier la somme de 500 \$ à même le poste budgétaire 02-70120-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.4

DÉPÔT D'UNE REDDITION DE COMPTES- PPA-ES - TRAVAUX D'AMÉLIORATION SUR LE CHEMIN DE L'ÉGLISE

2026-05-135

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement, Redressement-Sécurisation et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du _31 mars 2025 au ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère ;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) ;
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux ;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire ;
- des photos des travaux réalisés ;
- les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en régie, si applicable.

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la reddition de comptes relative au programme PPA-ES pour le dossier KRD37893 – 71020 (16) – 20250424-007;

QUE la municipalité confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux exigences du Programme d'aide à la voirie locale;

QUE les dépenses admissibles totalisent un montant de 50 000 \$ pour les travaux d'amélioration sur le chemin de l'Église;

QUE le directeur général greffier-trésorier soit autorisé à transmettre la reddition de comptes au ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.5 **AMENDEMENT - OCTROI DE CONTRAT - LES COMPTEURS LECOMTE
- COMPTEURS D'EAU 2024-011**

2026-05-136 CONSIDÉRANT la résolution 2024-12-363 pour l'octroi de contrat et l'achat de compteur d'eau à Les Compteurs Lecomte;

CONSIDÉRANT QUE la résolution prévoyait de financer la dépense par le fonds de roulement sur 5 ans;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'attribuer la dépense à un mode de financement approprié pour une dépense de fonctionnement;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'AMENDER la résolution 2024-12-363 pour que l'attribution de la dépense au poste budgétaire 23-051-01-725 soit remplacée par le poste budgétaire 02-413-01-526;

DE REMPLACER le financement par le fonds de roulement sur une période de 5 ans, par un financement par le budget de fonctionnement 2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
6.1 **RATIFICATION - OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE
PAIEMENT - RÉZILIO - APPLICATION POUR MESURES D'URGENCE -
2026 À 2029**

2026-05-137 CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services de la firme Rézilio pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2029;
CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Rézilio;

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Coulombe
ET RÉSOLU

D'OCTROYER à la firme Rézilio un contrat pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2029, pour un montant total de 19 598,65 \$, taxes incluses, réparti comme suit :

- 6 420,21 \$ pour l'année 2026-2027;
- 6 531,73 \$ pour l'année 2027-2028;
- 6 646,71 \$ pour l'année 2028-2029;

DE RATIFIER la facture pour l'année 2026-2027, pour un montant de 6 420,21 \$, taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise RÉZILIO un montant de 6 420.21 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-230-31-670;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.2

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE MESURE D'URGENCE

2026-05-138

Fournisseur : SOS Survival Products

Produit	Prix
100 lits portatifs	6 500 \$
2 trousse d'hygiène – homme (25/caisse)	328.80 \$
2 trousse d'hygiène – femme (25/caisse)	372.64 \$
2 caisses d'oreillers jetables (24/caisse)	90.42 \$
50 couvre-oreillers jetables	56.17 \$
120 sacs à couchage jetables	4 110.00 \$
120 couvertures lavables	3 616.80 \$
1 caisse d'eau en sachet 125 ml (96/caisse – durée 5 ans)	88.49 \$

Fournisseur : Total Prepare

Produit	Prix
1 chaudière de rations d'urgence (120 portions – durée 25 ans)	434.95 \$

Fournisseur : Jalec

Produit	Prix
1 base radio et antenne pour le CCMU	1 500.00 \$

Fournisseur : Uline

Produit	Prix
20 dossards	1 200.00 \$

QUE le montant total de ces achats soit de 21 038.43 \$ taxes incluses ;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire des mesures d'urgence ;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise aux entreprises SOS Survival Products, Total Prepare, Jalec et Uline pour achat d'équipement de mesure d'urgence;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer aux entreprises SOS Survival Products, Total Prepare, Jalec et Uline un montant maximal de 21 038.43 \$ taxes incluses, à même le compte 02-229-00-725 et financée a même le surplus affecté pour le projet mesure d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.

SERVICES URBAINS

- 7.1 **PROLONGATION DE CONTRAT - FORFAIT LALONDE INC. - SERVICES DE FAUCHAGES DES BORDURES DE CHEMINS MUNICIPAUX POUR 2026**
- 2026-05-139 CONSIDÉRANT la résolution 2023-05-127 octroyant le contrat à Kevin Lalonde pour le service de fauchages des bordures de chemins municipaux;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite se prévaloir de la troisième année optionnelle de renouvellement sur un total de quatre, pour l'année 2026;
- Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU
- DE PROLONGER le contrat avec Kevin Lalonde de Forfait Lalonde Inc. selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission pour la troisième année optionnelle de renouvellement, en 2026;
- D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Forfait Lalonde Inc. un montant maximal de 30 526\$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-320-00-521.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 7.2 **PROLONGATION DE CONTRAT - MARQUAGE SIGNALISATION RIVE SUD B.A. INC. - MARQUAGE DE CHAUSSÉE - 2026**
- 2026-05-140 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres public 2023-003 pour le service de marquage de chaussée;
- CONSIDÉRANT la résolution 2023-06-163 octroyant le contrat à Marquage signalisation Rive-Sud B.A. Inc. pour le service de marquage de chaussée pour l'année 2023;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite se prévaloir de la troisième année optionnelle de renouvellement pour l'année 2026;
- Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU
- DE PROLONGER le contrat avec Marquage signalisation Rive-Sud B.A. Inc. selon les termes et conditions énoncés pour l'année 4 (3e renouvellement) dans sa soumission, pour l'année 2026;
- D'AUTORISER le directeur-général et greffier trésorier à payer à Marquage signalisation Rive-Sud B.A. Inc. un montant maximal de 96 816 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-320-00-521;
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 7.3 **AUTORISATION DE PAIEMENT - ENTRETIEN DES SIGNALISATIONS - CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE - 2026**
- 2026-05-141 CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer l'entretien des signalisations du Chemin de fer Canadien Pacifique;
- Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur-général et greffier trésorier à payer à Chemin de fer Canadien Pacifique, à même le poste budgétaire 02-320-01-649, un montant n'excédant pas 23 000\$ taxes incluses, pour l'entretien des signalisations pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.4 **AUTORISATION DE PAIEMENT - ENVIRONOR INC. - TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE - 2026**

2026-05-142 CONSIDÉRANT la nécessité d'acheter un produit chimique, soit du polyphosphate, pour l'usine de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT le service de livraison de polyphosphate offert par Environor inc.;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Environor inc. pour le traitement de l'eau potable;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Environor inc. un montant maximal de 23 000,00\$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-412-00-635, pour l'année 2026;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.5 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - VIA RAIL CANADA INC. - ENTRETIEN DES SIGNALISATIONS DE PASSAGE À NIVEAU - 2026**

2026-05-143 CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer l'entretien et la protection des signaux du passage à niveau MP2.13:4.50:6.17;

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Coulombe
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier trésorier à payer à Via Rail Canada, à même le poste budgétaire 02-320-00-649, un montant n'excédant pas 16 000 \$ taxes incluses, pour l'entretien et la protection des signaux du passage à niveau MP2.13:4.50:6.17 pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
8.1 **APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 2070, CHEMIN SAINTE-CATHERINE, LOT 3 765 171 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

2026-05-144 CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le Règlement no 213-2025 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, ci-après PIIA ;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée le 20 avril 2026 pour le changement de revêtement de la toiture du bâtiment principal sur le lot

3 765 171 du cadastre du Québec, situé au 2070, chemin Sainte-Catherine est assujéti au PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis est accompagnée de l'identification du type de matériau de recouvrement de la toiture ainsi que la couleur ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont recommandé unanimement l'acceptation du PIIA lors de sa rencontre du 22 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation énoncés à la section 3 du chapitre 4 du Règlement no 213-2025 sur les PIIA ;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de PIIA déposée pour le changement de revêtement de la toiture du bâtiment principal sur le lot 3 765 171 du cadastre du Québec, situé au 2070, chemin Sainte-Catherine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE, NO PPCMOI 2026-01 – 1329-1331-1331A, CHEMIN DE L'ÉGLISE, LOT 3 765 788 DU CADASTRE DU QUÉBEC

2026-05-145

CONSIDÉRANT les articles 145.38 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) ;

CONSIDÉRANT le Règlement 197-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, ci-après PPCMOI ;

CONSIDÉRANT la demande no PPCMOI 2026-01 permettant la construction de deux (2) nouveaux logements au sous-sol, d'une habitation trifamiliale, portant le nombre de logements final à cinq (5) logements, sur deux (2) étages, comprenant dix (10) cases de stationnement, un pourcentage d'espace vert de 56 %, après projet, sur le lot 3 765 788 du cadastre du Québec, dans la zone H5-42 ;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage no 113-2012 et ses amendements n'autorisent pas de bâtiment principal, dont un trifamiliale isolé, ayant plus de trois (3) logements ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 25 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de résolution 2026-04-118 accordant la demande d'autorisation du PPCMOI 2026-01 lors de la séance ordinaire du 13 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de résolution accordant la demande PPCMOI 2026-01, qui s'est tenue le 23 avril 2026, la municipalité n'a reçu aucun commentaire ;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le second projet de résolution ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation no PPCMOI 2026-01 permettant la construction de deux (2) nouveaux logements au sous-sol, d'une habitation trifamiliale, portant le nombre de logements final à cinq (5) logements, sur deux (2) étages, comprenant dix (10) cases de stationnement, un pourcentage d'espace vert de 56 %, après projet, sur le lot 3 765 788 du cadastre du Québec, dans la zone H5-42 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDATION LA MAISON DE LA FAMILLE DE VAUDREUIL-SOULANGES, LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE SOULANGES ET LE CLUB DES AÎNÉS DU LAC ST-FRANÇOIS - TOURNOI DE GOLF ANNUEL

2026-05-146 CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Famille de Vaudreuil-Soulanges, le Centre d'action bénévole Soulanges et le Club des Aînés du Lac St-François. ont déposés à la Municipalité de Saint-Polycarpe une demande d'aide financière pour la tenue de leur tournoi de golf annuel;

CONSIDÉRANT QUE les activités de l'organisme visent directement un soutien à nos aînés et nos familles de notre territoire;

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Coulombe
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière de 700 \$ à la Maison de la Famille de Vaudreuil-Soulanges, le Centre d'action bénévole Soulanges et le Club des Aînés du Lac St-François, pour l'achat d'un quatuor lors du tournoi de golf annuel, le 28 août prochain;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à déboursier la somme de 700 \$ à même le poste budgétaire 02 701 20 970;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE SUBVENTION SPORTIVE ET CULTURELLE

2026-05-147 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité soutient activement le développement du sport et de la culture par le biais de sa politique de subvention;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements doivent être apportés afin de faciliter la mise en oeuvre de la politique;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la version révisée de la politique de subvention sportive et culturelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3 **AUTORISATION DE PASSAGE – VÉLO QUÉBEC : WEEKEND POUR COMBATTRE LE CANCER - 5 JUILLET**

2026-05-148 CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec organise, le 5 juillet 2026, un événement cycliste qui se déroulera sur le territoire de la Région de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec est un organisme à but non lucratif mandaté par la fondation de l'hôpital général Juif de Montréal ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés lors de cet événement serviront à soutenir des programmes de recherches essentiels, des soins d'exception et des innovations de pointe ;

CONSIDÉRANT QUE le départ et l'arrivée de cet événement est prévue à Vaudreuil-Dorion ;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes participants devront entièrement respecter le Code de la sécurité routière et que les routes empruntées seront entièrement ouvertes à la circulation automobile ;

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec se chargera de l'installation et la désinstallation de la signalisation nécessaire à leur événement;

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec s'engage à défrayer les coûts des ressources humaines encourues lors de l'événement;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER Vélo Québec à tenir un événement cycliste dans les rues de la Municipalité de Saint-Polycarpe le 5 juillet 2026 ;

D'AUTORISER l'accès au parc municipal Rémi-Gauthier situé sur la rue des Loisirs à Saint-Polycarpe, province de Québec, J0P 1X0, Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.4 **AUTORISATION DE PASSAGE – VÉLO QUÉBEC : LA PETITE AVENTURE - 27, 28 ET 29 JUIN 2026**

2026-05-149 CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec organise La Petite Aventure les 27, 28 et 29 juin 2026 et que cet événement cycliste se déroulera sur le territoire de la Région de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec est un organisme à but non lucratif qui fait figure d'incontournable dans le paysage cycliste québécois;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes participants devront entièrement respecter le Code de la sécurité routière et que les routes empruntées seront entièrement ouvertes à la circulation automobile ;

CONSIDÉRANT QUE La Petite Aventure est un événement de 3 jours regroupant autour de 1200 cyclistes, incluant environ 550 enfants, sur un parcours en boucle dont le départ et l'arrivée sont prévus cette année à Rigaud.

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec se chargera de l'installation et la désinstallation de la signalisation nécessaire à leur événement;

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec s'engage à défrayer les coûts des ressources humaines encourues lors de l'événement;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'AUTORISER Vélo Québec à tenir un événement cycliste dans les rues de la Municipalité de Saint-Polycarpe les 27, 28 et 29 juin 2026;

D'AUTORISER l'accès au parc municipal Rémi-Gauthier situé sur la rue des Loisirs à Saint-Polycarpe, province de Québec, J0P 1X0, Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.5 **AUTORISATION DE PASSAGE - VÉLO SP - 23 AOÛT 2026**

2026-05-150 CONSIDÉRANT QUE l'événement cycliste « Vélo SP » est prévu sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un événement cycliste de collecte de fonds au profit de la sclérose en plaques.

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une activité annuelle et que cette année, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a été choisie comme point de départ et d'arrivée.

CONSIDÉRANT QUE l'événement se tiendra le 23 août 2026, selon les conditions organisationnelles et météorologiques;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de cet événement nécessite certaines autorisations municipales, notamment en ce qui concerne l'utilisation du réseau routier et la sécurité des participants;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement « Vélo SP » sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe le 23 août 2026;

QUE cette autorisation soit conditionnelle au respect de toutes les exigences applicables en matière de sécurité, de signalisation et de coordination avec les services municipaux;

QUE la direction générale soit autorisée à collaborer avec les organisateurs et à signer tout document requis pour la réalisation de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. **RÈGLEMENTS**

10.1 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 226-2026 RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

2026-05-151 Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de RÈGLEMENT 226-2026 RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS est déposé et un avis de motion est donné par _____ à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.2 **ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NO 226-2026 RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

2026-05-152

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 69 modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* a été sanctionné le 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article 137 de cette loi oblige la Municipalité à se doter d'un règlement d'occupation et d'entretien conforme aux dispositions de la section XII du chapitre IV du titre 1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) d'ici le 1^{er} avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut, en vertu et conformément aux articles 145.41 à 145.41.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ. c. a-19.1), régir l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite s'assurer que les bâtiments soient maintenus en bon état pour éviter qu'ils dépérissent ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire protéger la qualité et la durabilité de son cadre bâti, en particulier afin d'assurer la pérennité des immeubles patrimoniaux de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire assurer une condition de logement acceptable pour tous les résidents ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités en matière d'insalubrité par les articles 55 à 58 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite encadrer les conditions de salubrité acceptable d'un logement, ainsi que bonifier les pouvoirs d'interventions des officiers désignés ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du projet de *Règlement n° 226-2026 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments* et le dépôt ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce projet de règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le PROJET DE RÈGLEMENT no 226-2026 RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.3

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 224-2026 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

2026-05-153

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de RÈGLEMENT 224-2026 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES est déposé et un avis de motion est donné par _____ à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.4 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 227-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

2026-05-154 Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de RÈGLEMENT 227-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE est déposé et un avis de motion est donné par _____ à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.5 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 225-2026 VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE À L'AJOUT ET AU REMPLACEMENT DES COMPTEURS D'EAU**

2026-05-155 Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de RÈGLEMENT 225-2026 VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE À L'AJOUT ET AU REMPLACEMENT DES COMPTEURS D'EAU est déposé et un avis de motion est donné par _____ à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

XXXXXX 2026

13. **PAROLE AU MAIRE**

- Souhait pour la fêtes des mères
- Annonce pour le plan stratégique
- Visite de station de traitement des eaux usées
- Point de presse transport en commun
- Retour sur la journée verte

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

Les questions et/ou commentaires adressés par les citoyens aux membres du conseil portaient sur les sujets suivants :

- Remerciement pour le brunch des bénévoles
- Question pour le bassin d'eau potable
- Question sur la nécessité de remplacer le tracteur bleu

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2026-05-156 À 20h05 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 11 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le Maire

Éric Lachapelle

Jean-Pierre Ménard

Je, Jean-Pierre Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*